

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2024-059**

Organisation de la mobilité

Cession d'un autobus RENAULT à la société  
CARS BIERCE

et

Cession d'un autobus IRISBUS à la société  
SARL CARCASSE

Certifié exécutoire	01 MARS 2024
Reçu en préfecture	01 MARS 2024
Publié	01 MARS 2024

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence : « Aménagement de l'espace communautaire : organisation de la mobilité » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoir pour décider de la réforme, de l'aliénation et de la cession des biens mobiliers en deçà de 10 000 € HT (ou net) y compris par mise aux enchères publiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée accordant au Président délégation de pouvoirs pour procéder à la sortie de l'inventaire comptable des mises en réforme, aliénation et cession de biens mobiliers et immobiliers quel que soit le montant ;

Considérant qu'il a été procédé à l'acquisition en 1999 d'un autobus RENAULT et en 2005 d'un autobus IRISBUS ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire partir du dépôt du fait de leurs réformes les autobus N°75 RENAULT immatriculé DA-212-BM mis en circulation en 1999 qui n'est plus utilisé et N°77 IRISBUS immatriculé CZ-405-AD mis en circulation en 2005 ;

Considérant que ces véhicules sont enregistrés dans l'actif de Roannais Agglomération sous les numéros d'inventaire (biens totalement amortis) :

- VTU8370YX422003001
- VTU5457ZR422005002

Considérant l'offre des CARS BIERCE situés à : Rue de la Rotonde, 42153 Riorges, représenté par monsieur Christian BIERCE d'une part et l'offre de la SARL CARCASSE située à : Zone de Brais, 2 bis rue Denis Papin, 44600 Saint Nazaire, représenté par monsieur Mickaël VAIDIE, partenaire de CIDER Engineering, pour l'achat de ces autobus en l'état, sans contrôle technique, pour un montant de 500 € net par autobus ;

**DECIDE**

- D'approuver la cession des autobus suivant :

- Autobus N°75 de marque RENAULT immatriculé DA-212-BM, inventorié sous le numéro VTU8370YX422003001, mis en circulation 1999 à la société des CARS BIERCE situé Rue de la Rotonde à Riorges, représenté par monsieur Christian BIERCE ;
- Autobus N°77 de marque IRISBUS immatriculé CZ-405-AD, inventorié sous le numéro VTU5457ZR422005002, mis en circulation 2005 monsieur Mickaël VAIDIE représentant de la SARL CARCASSE, partenaire de CIDER Engineering ;

- De préciser que ces cessions sont conclues pour un montant de 500 € net par autobus ;
- D'indiquer que ces véhicules sont vendus, en l'état, sans contrôle technique et que l'acquéreur se charge de leurs enlèvements ;
- De dire que ces véhicules sont retirés du patrimoine de Roannais Agglomération ;
- De passer les écritures comptables pour supprimer ces véhicules de l'état actif de Roannais Agglomération ;
- De préciser que les recettes seront encaissées sur le budget annexe des transports publics en 2024 au chapitre 77.

*Par délégation du Conseil communautaire*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne